

# **Appel à projet artistique**

---

## **Lightpainting**

# Sommaire

---

Introduction	3
Lightpainting	8
La candidature	10
Annexe 1 : Fiche d'inscription	11
Annexe 2 : Le règlement	12

# 1. Introduction

---

## 1.1. Contexte

*« La culture, passerelle entre le passé et l'avenir, fondant une identité. Passerelle entre les générations et les cultures, créant un langage universel pour faciliter la compréhension des peuples. À cet égard, la culture est un élément structurel de l'humanité. La culture, c'est l'émotion, c'est la vie, c'est le témoignage de l'histoire en même temps qu'une vision de l'avenir. »*

**La Réunion des Talents** crée la passerelle entre le monde de l'entreprise et celui de l'art. Ainsi, elle propose à un mécène d'affirmer son rôle dans le développement territorial de la filière artistique et donne du sens à sa démarche RSE tout en soutenant la culture péi.

Inédite, cette structure de mécénat est l'occasion d'une expérience unique autour de l'art, de l'homme et du développement du territoire. Elle porte comme convictions de promouvoir et d'épanouir le territoire par la culture et l'éducation pour tou.te.s, d'apporter visibilité et reconnaissance aux talents de La Réunion, et de faire reconnaître l'art comme acteur de développement pour les Réunionnais.e.s.

Pour ce faire, La Réunion des Talents stimule le développement et la structuration de la filière et notamment celle des Arts visuels et graphiques.

Elle aide à la visibilité des artistes et à leur rayonnement national et international en s'appuyant sur des projets et des lieux nouveaux aptes à la mise en valeur des artistes.

C'est en interrogeant ces lieux nouveaux que La Réunion des Talents s'est immergée dans le village de Hell-Bourg de la commune de Salazie.

Ainsi, La Réunion des Talents et la Ville de Salazie se sont associées pour y créer un projet dénommé ARLÉO. C'est un projet qui s'inscrit dans le temps comme un outil durable au service d'un territoire et qui œuvre au développement culturel et social dans le but de mettre en valeur le patrimoine et l'histoire locale. Considéré comme un espace de dialogue entre les patrimoines, les arts et les individus, ARLÉO prend vie à travers un événement artistique et culturel de jour comme de nuit sur trois jours les 11/12/13 novembre 2022.

Pensé comme un levier au développement économique du territoire, ARLÉO apporte une valeur ajoutée au cirque de Salazie et participe à diversifier l'offre touristique. Au-delà de l'impact évident sur la fréquentation et ses retombées économiques immédiates, ARLÉO donne une impulsion à la structuration d'un écosystème économique et artistique qui associe entreprises, habitant.e.s, institutions, mécènes et associations.

## 1.2. ARLÉO - espace de dialogue

### **ARLÉO interroge ce qui fait le patrimoine et ses modes de**

**transmission** : qu'est-ce qui est patrimoine pour chaque individu ? Comment la transmission se fait-elle entre les générations ? Est-ce qu'il y a des histoires de famille qui sont entrées dans les mémoires, des légendes qui ont fait que Hell-Bourg est devenu ce qu'il est ? Pourquoi le village de Hell-Bourg est-il devenu le village créole par excellence ? Quel processus s'est mis en place pour qu'il devienne le village touristique de La Réunion et le seul village du Label "Le Plus Beau Village de France" ? Que nous dit-il de nous-même, en tant qu'individu, en tant que Réunionnais.e ?

C'est à travers ces questionnements que ARLÉO revisite Hell-Bourg afin de faire dialoguer les arts et les patrimoines tout en nous faisant dialoguer avec eux. ARLÉO est un événement multidisciplinaire et intergénérationnel accessible à tous. Il propose un rendez-vous d'envergure, s'articulant autour d'installations artistiques, de rencontres-discussions, de performances, de musiques, d'ateliers et d'animations qui se déroulent dans l'intimité de l'espace urbain d'Hell-Bourg.

Ainsi, ces créations artistiques donnent à voir le lieu autrement, proposent de porter un regard différent en faisant évoluer le passé afin de lui offrir un nouveau souffle tourné vers l'avenir. De cette manière, les œuvres abandonnent leur statut pour exister avec l'espace dans lequel elles se construisent. Le but n'est pas de nous déconnecter du monde, de la réalité mais plutôt de

transformer les espaces dans lesquels nous évoluons pour offrir une nouvelle expérience du réel et une nouvelle vie au patrimoine existant. Le résultat est la création d'œuvres in situ qui s'intègrent aux nombreux paysages pour toucher les sens différemment. De nouvelles pratiques des habitant.e.s se forment et tissent ainsi de nouveaux liens.

Ces nouveaux liens offrent de nouvelles perspectives dans le but de réinventer, dans le contexte de Salazie, la relation entre le culturel, les citoyen.ne.s et les habitant.e.s par le biais de créations artistiques in situ et de projets sociaux. Ainsi l'échange, la transmission, le dialogue et les liens que nous créons avec les arts, les patrimoines et les individus sont au cœur de cet événement.

### 1.3. La thématique

**Les histoires d'une mémoire  
lontan,  
modelée par l'érosion et  
figé par les murs et  
l'architecture,**

#### **un temps**

**Un théâtre de remparts  
rempli de bulles qui propose  
des notes de silence  
et des temps de  
suspension,**

#### **deux temps**

**Des dialogues qui  
tissent les liens  
rythmés par l'eau  
toujours en  
mouvement,**

#### **trois temps**

**ARLÉO est un espace de dialogue entre  
les patrimoines, les arts et les individus.  
Il nous emporte dans une bulle pour  
une expérience collective.**

Nous proposons d'observer la spatio-temporalité de Salazie et plus particulièrement de Hell-Bourg en trois temps :

- **Le premier temps** symbolise le patrimoine.
- **Le deuxième temps**, une ambiance d'aujourd'hui.
- **Le troisième temps**, nos liens humains.

Ces trois temps sont interconnectés et indispensables les uns des autres pour exister et créer un tout.

Nous invitons chacun.e à prendre le temps de déconnecter, à être hors du temps du quotidien pour se laisser porter par cette temporalité des Hauts.

Mots-clés \_\_\_\_\_

*Un temps : mémoire, patrimoine, histoire, architecture, érosion, révéler, passé*

*Deux temps : silence, suspension, bulles, intimités, observation, sensation, présent*

*Trois temps : dialogue, liens, transmission, mouvement, eau, découvrir, futur*

\_\_\_\_\_  
Les artistes devront s'attacher à proposer des créations qui s'inscrivent dans cet esprit.

#### 1.4. Appel à projet artistique

Cet appel à projet artistique a pour objectif de permettre aux artistes de soumettre leur candidature en vue de participer à cet espace de dialogue entre patrimoines, arts et publics.

Cet appel comprend 8 sections :

- Lightpainting
- Conteur.euse.s
- Graffeur.euse.s numérique.s
- Musicien.ne.s acoustique.s
- Danseur.euse.s
- Comédien.ne.s
- Une installation artistique sous forme de résidence d'un collectif d'artistes
- Mapping sur la façade d'une case créole

**Peut-on répondre à plusieurs appels à projet ?**

Oui, il est possible de répondre à plusieurs appels à projet de l'édition 2022 d'ARLÉO.

Il est aussi possible de répondre au même appel à projet, seul.e ou en équipe.

## 1.5. Calendrier

<b>Lancement des appels à projet artistique</b>	Lundi 16 mai 2022
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	Lundi 4 juillet 2022 (à midi heure Réunion)
<b>Phase de présélection</b>	Du 5 au 10 juillet 2022 : phase de présélection des artistes et des projets artistiques  Semaine du 11 juillet 2022 : réponses aux candidat.e.s présélectionné.e.s
<b>Phase de sélection</b>	Du 18 juillet au 31 juillet 2022 : rencontre avec les présélectionné.e.s, affinement des projets  Du 1er au 7 août : sélection finale des projets et réponses aux candidat.e.s
<b>Phase de préfiguration</b>	Août 2022 à fin octobre 2022 : création et coordination artistique (visite des lieux et rétroplanning de la production)
<b>Phase de résidence : Lightpainting</b>	Deux semaines entre le 1er août et le 30 septembre 2022
<b>Phase de résidence : Résidence Javel</b>	Du lundi 3 octobre au dimanche 6 novembre inclus 2022
<b>Phase d'installation</b>	08/09/10 novembre 2022
<b>Phase de monstration</b>	11/12/13 novembre 2022
<b>Phase de démontage</b>	13 novembre après 22h et dans la journée du 14 novembre 2022

# 2. Lightpainting

---

## 2.1. La demande

L'appel à projet s'adresse aux artistes réunionnais principalement et internationaux : graffeurs, graphistes, peintres, photographes, dessinateurs, ...

Le présent appel se donne pour objectif de sélectionner trois artistes graffeur.euse.s numériques/virtuel.le.s. Ces artistes peuvent se constituer en collectif.

*« Le graffiti numérique ou virtuel est une œuvre de graff réalisée sur écran tactile et projetée dans le cadre du projet sur une case créole. La création peut être participative et ludique. »*

- Un.e artiste sera sélectionné.e pour la soirée du vendredi 11 novembre 2022.
- Un.e artiste sera sélectionné.e pour la soirée du samedi 12 novembre 2022.
- Un.e artiste sera sélectionné.e pour la soirée du dimanche 13 novembre 2022.

L'artiste devra préciser s'il y a une date à exclure.

ARLÉO arborant une dimension sociale et éducative, les projets artistiques proposés peuvent être réalisés en collaboration avec des associations ou des écoles.

## 2.2. Phase de préfiguration

À l'issue de la phase de sélection du présent appel à projet, l'artiste retenu.e par le jury sera invité à participer à une phase prospective de développement du projet proposé, sur une journée à Hell-Bourg, afin de déterminer sa faisabilité et ses possibilités de réalisation.

L'artiste retenu.e s'engage à participer aux actions de communication afin de valoriser sa participation à ARLÉO.

## 2.3. Phase de production en résidence

L'artiste sélectionné réalisera une résidence de 2 semaines de création au mois de septembre 2022 à Hell-Bourg. 8 sites seront choisis en collaboration avec la direction artistique durant la phase de préfiguration. Ces sites seront en priorité les cases de la rue du Général de Gaulle.

Il recevra à cet effet une bourse de résidence forfaitaire pouvant aller jusqu'à 700 euros. L'hébergement sera pris en charge par l'organisateur. Le.l' artiste sélectionné.e pourra être accompagné.e dans cette phase.



## **2.4. Phase de réalisation et d'installation**

Cette phase doit permettre le passage à la réalisation de 8 œuvres photographiques (1 par case) imprimées sur un panneau d'alu-dibond et leur présentation au public à l'occasion de l'édition 2022 d'ARLÉO, les 11/12/13 novembre. L'artiste cède les droits de monstration au Réunion des Talents pour la durée de ARLÉO.

Les œuvres seront mises à la vente en exemplaire unique et le prix de vente sera déterminé en accord avec La Réunion des Talents. Le public, les collectivités, les mécènes et l'Etat pourront, le cas échéant, se porter acquéreur de certaines créations.

À l'issue, l'artiste détiendra la propriété intellectuelle intégrale des œuvres créées, et pourra en disposer librement.

## **2.5. Accompagnement proposé par ARLÉO**

- Temps d'immersion et de travail pour la compréhension du contexte spécifique du lieu d'accueil et de l'histoire du village,
- Rencontre des habitants des maisons concernées
- Suivi par la direction artistique de ARLÉO
- Apport financier via une bourse de résidence de 700 €. Les droits de monstration sont inclus.
- Installation et production pris en charge par ARLÉO
- Mise à disposition de logements pendant deux semaines
- Étape de finalisation et de présentation publique des œuvres créées dans le cadre de l'édition 2022 de ARLÉO.

# La candidature

---

## 3.1. Les critères de sélection

Le jury fera la sélection anonymisée des projets.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Créativité
- Originalité
- Faisabilité technique et budgétaire
- Cohérence avec le thème

## 3.2. Les documents à remettre

### 3.2.a. Pièces artistiques

1. Annexe 1 : Fiche d'inscription dûment remplie avec texte explicatif du projet qu'il souhaite réaliser, sous forme de note d'intention libre
2. Portfolio et références
3. Autre pièce complémentaire susceptible d'éclairer le projet peut être ajoutée - concept, moodboard et/ou croquis (optionnel)

### 3.2.b. Pièces administratives

1. Annexe 2 : Règlement signé
2. Deux photos de l'artiste en haute définition
3. Un justificatif de numéro de SIRET datant de moins de 3 mois
4. Une attestation d'assurance en cours de validité qui couvre la participation à ce type d'événement

Ces pièces administratives sont demandées dès la phase de présélection.

Des compléments de pièces administratives pourront être demandés en phase de sélection.

## 3.3. Mode d'envoi du dossier de candidature

Pour être sélectionnés dans le cadre du présent appel, l'artiste est invité à envoyer sa candidature en format numérique, via le courriel de ARLÉO [directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re](mailto:directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re) et de mettre en copie [production.arleo@lareuniondestalents.re](mailto:production.arleo@lareuniondestalents.re) à compter du 16 mai et jusqu'au lundi 4 juillet 2022, midi heure Réunion. Passé ce délai, les candidatures ne seront pas retenues.

Merci d'écrire l'objet du mail de cette façon : AAP - Lightpainting

Pour plus d'informations, envoyez-nous un email à [directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re](mailto:directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re)

## Annexe 1

# Fiche d'inscription

---

**L'appel à projet artistique est ouvert le 16 mai 2022**

**Date limite de dépôt : 4 juillet 2022 à 12h00, heure Réunion**

Pour toute question, veuillez nous contacter par mail à

[directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re](mailto:directionartistique.arleo@lareuniondestalents.re)

Nom : .....

Prénom : .....

Pseudonyme de l'artiste : .....

Site web ou autre référence : .....

Adresse Postale : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Adresse email : .....

Discipline : .....

Nom du projet : .....

Résumé du projet : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature :

## Annexe 2

# Le règlement

---

Le projet proposé doit être conforme au descriptif présenté dans le dossier de candidature et ajusté en phase de sélection. Le candidat est responsable de la création, de la mise en place et de la performance de son œuvre.

### 1. Modalités de participation

ARLÉO arbore une dimension sociale et éducative, les projets artistiques proposés peuvent être réalisés en collaboration avec les milieux éducatif, social, et entrepreneurial.

ARLÉO aura lieu le 11, 12 et 13 novembre 2022 à Hell-Bourg, Salazie, Île de la Réunion, jusqu'à 22h00. Durant les trois jours nous demandons une souplesse de disponibilité en journée et en soirée en vue de possibles sollicitations (projets d'ateliers, presse, ...). Des ajustements peuvent encore avoir lieu sur les horaires, sans remettre en cause les conditions et les modalités de participation. Il est à prévoir un temps d'installation avant le festival et une journée de démontage.

Chaque projet sélectionné fera l'objet d'une co-construction avec les directeurs artistiques durant la phase de préfiguration.

### 2. Responsabilité

L'artiste est responsable de la sécurité de son œuvre. Il est impératif qu'il ait une assurance adaptée à ce type d'évènement (sécurité de l'œuvre et des tiers).

### 3. Droits

Si l'œuvre du candidat est liée à une autre œuvre, il ou elle devra obtenir au préalable les autorisations et droits nécessaires à

l'utilisation de l'œuvre. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation nonconforme à cette exigence.

### 4. Utilisation

Les candidats autorisent La Réunion des Talents à utiliser leurs œuvres de la façon suivante :

- Une captation vidéo et photo sera réalisée et utilisée pour la promotion de ARLÉO : diffusion sur internet, dans les médias, ou lors de présentations du projet dans le cadre de manifestations diverses.
- L'œuvre sera mise en valeur lors de l'évènement. L'organisateur se réserve le droit d'organiser une ou plusieurs rediffusions sur un ou plusieurs jours consécutifs, dans les années qui suivent.
- La création reste la propriété de l'artiste.
- Les artistes autorisent les organisateurs ainsi que les mécènes et les financeurs publics de l'évènement à utiliser à tout moment des images de l'œuvre (vidéos ou autres) à des fins de publicité et dans le cadre strict de la promotion de leur contribution à l'évènement. Le contrat signé avec chaque artiste précisera si nécessaire le détail des droits d'utilisation.

La participation à l'appel à candidature vaut acceptation de ce règlement.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à :

Le :